

Impôt sur le revenu—Loi

● (1800)

M. Knowles: Six heures.

M. Gurbin: Puis-je dire qu'il est six heures?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à deux heures demain, en conformité de l'article 2(1).

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)